



# FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

## SAVATE BOXING CLUB HERAULT

### BEZIERS



**IMPORTANT : Feuille à remplir en caractère d'imprimerie (le plus lisiblement possible)**

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe :  M  F Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : |.....|.....|.....|.....|.....| Portable : |.....|.....|.....|.....|.....|

Adresse E.mail : .....

Grade déjà obtenu : ..... Numéro de licence FFSBF&DA : .....

Documents à fournir impérativement pour toute inscription :

Feuille d'inscription remplie et signée  Certificat médical  Règlement

**Modalités de paiements**

Adhésion annuelle à l'association « SBCH » comprenant la licence fédérale obligatoire, un tee-shirt et un pantalon au logo du club	Cours Enfants	150 €
	Cours Adultes / Adolescents	190 €
Réduction éventuelle (famille ou ancien adhérent)		

**Facilités de Paiement :** en 2 ou 3 fois par chèque, à remettre à l'inscription, datés et signés à l'ordre du **SAVATE BOXING CLUB HERAULT** ou **SBCH**.

**Pour toute inscription complétée, le club offre un Tee-shirt et un pantalon de Savate Boxe Française :**

T-shirt :  8 ans  12 ans  16 ans  XS  S  M  L  XL  2XL  3XL

Pantalon :  7 ans  8 ans  9 ans  10 ans  11 ans  12 ans  XS  S  M  L  XL  2XL  3XL

Si le club organise des événements durant la saison sportive (stages, interclub, galas, etc.), souhaiteriez-vous aider bénévolement à cette organisation ?  OUI  NON

- Je donne l'autorisation à l'association d'utiliser, de publier et de diffuser les photos et vidéos réalisées dans le cadre de ses activités et/ou compétitions à titre gracieux. Je donne l'autorisation à l'association d'utiliser mon adresse mail ou mon numéro de téléphone ou mon adresse postale à des fins de communication des événements. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Club et de la Fédération. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser au Président de votre Club.
- Je m'engage à respecter le règlement intérieur (voir au verso) et les modalités d'inscriptions du SBCH
- L'adhérent soussigné reconnaît avoir été informé de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (possibilité de souscrire les options 1 ou 2 remplaçant alors la garantie de base de la licence). Il atteste avoir pris connaissance de la notice d'information « Assurance FFSbf&DA » et son complément, reprenant les dispositions d'assurance attachées à la licence FFSbf&DA (disponible sur simple demande).

**Date et Signature** (précédée de la mention «Lu et approuvé» du futur licencié ou du représentant légal pour les mineurs. Feuillelet recto-verso)

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR S.B.C.H. SAISON 2023/ 2024

- Tous les publics sont acceptés : femmes, hommes et enfants.
- Sauf avis préalable du moniteur, il n'y aura pas d'entraînement durant les périodes de vacances scolaires.
- Le certificat médical reconnaissant l'aptitude à la pratique de la Savate boxe française **est obligatoire** à l'inscription.
- Toutes insultes, comportements anti-sportif ou à caractère raciste ou autre sera un motif de renvoi immédiat. La tenue réglementaire est obligatoire pour les compétiteurs, elle doit comporter leur écusson de grade.
- **Les téléphones sont interdits pendant l'entraînement, ils seront mis en sourdine ou éteints.**
- La pratique de la Savate boxe française ne devra s'exercer qu'au sein du club durant les entraînements, démonstrations ou compétitions. **A l'heure du début de l'entraînement**, l'adhérent sera en tenue en salle et ne devra plus errer hors de celle-ci. Le club dégage toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.
- Les membres du bureau directeur se réservent le droit d'accepter, de refuser, d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non respect du présent règlement.
- Pour chaque séance, **l'équipement spécifique à la pratique de la Savate boxe française est obligatoire** à chaque séance et propre à chaque adhérent :
  - **Tee-shirt du club et pantalon de savate boxe française (fournis à l'inscription),**
  - **Gants de boxe,**
  - **Protège-dents,**
  - **Coquille,**
  - **Protège-tibias pour les enfants**
  - **Chaussures de savate boxe française (obligatoire dans la salle de Lucie Aubrac) ou à défaut Ballerine ou chaussures de sports à semelles plates.** Les chaussures sont spécifiques à la pratique de la Savate boxe française et ne doivent servir qu'à cette usage. Elles ne doivent pas porter de semelles noires, afin de préserver et de garder en bon état le revêtement de sol de la salle.

La tenue sportive doit rester correcte. Les chaussures de ville sont interdites dans la salle. **Pour votre sécurité, les piercings, bijoux et chewing-gums sont interdits.**

- La cotisation devra **impérativement** être réglée dès la fin de la période d'essai ( y compris en cas de prise de la carte savate).
- Tout remboursement de cotisation ne pourra être effectué que sur la base de la cotisation annuelle minorée de l'adhésion et la licence fédérale et devra être motivé par un avis médical (Voir la grille de tarifs jointes au présent règlement)
- Le club attendra le paiement des divers organismes sociaux. **Toutefois, pour toute demande, les coordonnées d'un correspondant de l'organisme payeur devra être fourni.** La licence fédérale est obligatoire dès le 3ème entraînement.
- Une autorisation écrite des parents devra être fournie dès l'inscription pour les mineurs (**la signature du présent règlement et de la feuille d'inscription par les parents tient lieu d'autorisation**). Par mesure de sécurité, les parents déposent leur enfants mais ne peuvent pas assister aux cours.
- Les équipements appartenant au club (gants, cordes, sac, échelles, etc.) sont à la disposition de chacun et doivent être remis en place après chaque séance.
- Un vestiaire et des douches sont à la disposition de chacun. Chacun s'engage donc à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux gracieusement mis à notre disposition par la municipalité.
- Les compétiteurs devront faire compléter leur passeport médical par les médecins concernés (voir passeport) en début de saison. La compétition n'a pas de caractère obligatoire. Il appartient à l'entraîneur le choix de présenter un adhérent en compétition en concertation avec celui-ci.
- **La couleur du club sont : le noir, le blanc et l'argent**

L'adhérent soussigné reconnaît avoir été informé de l'intérêt que représente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer (possibilité de souscrire les options 1 ou 2 remplaçants alors la garantie de base de la licence). Il atteste avoir pris connaissance de la notice d'information « Assurance FFSbf&DA » et son complément, reprenant les dispositions d'assurance attachées à la licence FFSbf&DA (disponible sur simple demande).

### **Pour toutes informations :**

**Téléphone :** 06-15-16-67-07

**Site internet :** <https://www.savate-boxing-club-herault.fr>

**Facebook :** <https://www.facebook.com/SavateBoxingClub34/>

**Instagram :** <https://www.instagram.com/thierry.gauci/>